

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
22	29	26

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 juin 2011**

N° 2011/06/28/01

Date de la convocation
20/06/2011

Date d'affichage
20/06/2011

OBJET DE LA DELIBERATION

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE
DEUXIEME CLASSE**

Le 28 juin 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire,
Mmes DETERM Dominique, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie,
MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, FENAT Denis, PIERRON Jacques,
adjoints.

Mmes DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GABREL Corinne, GERARDIN Agnès,
LEFORT Claudine, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.

MM. BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CHOULARD Jean-Michel, JOSEPH Denis,
PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude, SARTELET Alain, SMITH William.

Excusés :

M. LHENRY Hervé qui donne pouvoir à Mme LE LAY Chantal
Mme MILLOT Bernadette qui donne pouvoir à Mme THILLY Monique
Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne
Mme ROLLET Marie-France qui donne pouvoir à M. FENAT Denis

Absents :

M. ANTUNES José
M. CARRASCO Guy
Mme CORREIA Véronique

Secrétaire de séance : M. SARTELET Alain

1/ CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE

Dans le cadre de la promotion professionnelle des agents de la commune de Fagnières, nous avons sollicité en début d'année 2011 l'avis de la Commission Administrative Paritaire pour qu'elle se prononce sur une demande d'avancement de grade concernant un adjoint administratif de 1^{ère} classe qui remplissait les conditions d'ancienneté et de compétences pour bénéficier d'un avancement de grade.

La Commission Administrative Paritaire réunie le 10 mars 2011 a émis un avis favorable.

Cet agent peut donc accéder au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Il vous est donc proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2011 et en conséquence de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire qui sera sollicité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
OUI l'exposé qui précède

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2011.

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire qui sera sollicité.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 1^{er} juillet 2011

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX